



mvt 104 | 1965

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de l'avenue  
"Cardinal Mermilliod" sur la commune de  
Carouge

du 29 juin 1965

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du conseil municipal de la commune  
de Carouge, en séance du 22 avril 1965, proposant au Conseil  
d'Etat de donner le nom de :

Avenue Mermilliod

à l'artère à créer entre le futur pont de Carouge et le carrefour  
de la Fontenette ;

vu la lettre du Vicariat général de Genève, du 12 mai 1965,  
exprimant le voeu que soit retenue, de préférence à toute autre,  
la dénomination "Cardinal Mermilliod" ;

Considérant que l'intention réelle des autorités municipales de Carouge est d'honorer, en la personne de Gaspard Mermilliod, les qualités et les mérites de l'homme d'Eglise ;

vu le règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931,

## ARRÊTÉ

Il est donné le nom de :

J Avenue Cardinal Mermilliod

à l'artère à créer entre le pont de Carouge et le carrefour de la Fontenette, commune de Carouge.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

e 48

Communiqué à :

Police	1 ex.
Travaux	0 ex.
Intérieur	1 ex.
Gautier	1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat :